Project Design Matrix (PDM) ver.0

As of November 18, 2010

プロジェクト名： 国立水産学校能力強化プロジェクト

対象地域： コモロ国全土

直接裨益者：約 330 人 （国立水産学校の教員約 30 名、学生約 120 人（内訳：20 人×2 学年×3 年度）、短期訓練プログラムに参加する水産業従事者約 180 人（内訳：60 人×3 年度））

実施機関： 国立水産学校 責任機関： コモロ連邦国 国民教育省 協力機関： コモロ連邦国 漁業省 協力期間： 3.5 年間

プロジェクトサマリー	指標データ	指標データ入手手段	外部条件
上位目標 1. 訓練を受けた水産業従事者の所属する漁業組合において、安全かつ資源を有効利用した漁労活動が行われる。 2. 訓練を修了した水産業従事者の所得が向上する。	• 水揚げ後の漁獲物が適切に取り扱われ、廃棄される漁獲物の量が減少する。 • 訓練を修了した水産業従事者の漁労活動から得られる収入が向上する。	•漁業組合・組合連合からの報告書	
プロジェクト目標 国立水産学校の水産人材育成能力が向上する。	• プロジェクトにより開発された教材、教科書等を活用した訓練が 3 学年度実施される。 • プロジェクト実施期間中に、累計 80 人の学生が 2 年制の新規参入予定者向け訓練プログラムを修了する。 • プロジェクト実施期間中に、累計 180 人の現役水産業従事者が短期訓練プログラムを修了する。	•国立水産学校の運営報告書 •プロジェクト報告書	•国立水産学校の現役水産業従事者向け短期訓練プログラムを修了した水産業従事者が漁業を継続する。 •国立水産学校で 2 年制の新規参入予定者向け訓練プログラムを修了した学生が水産業従事者となる。 •水産物の価格と漁獲量が大幅に下落しない。
成果 1.国立水産学校の訓練施設、機材が整備される。 2. 新規参入予定者及び現役水産業従事者の 2 つのターゲットグループに対する適切な訓練プログラムが開発される。 3. 国立水産学校の教員が訓練プログラムを実施する十分な能力を習得する。	1-1. 製氷システムによる氷の生産が行われ、訓練での活用、販売がなされる。（目標値についてはプロジェクト開始 6 ヶ月以内に設定） 1-2. 訓練船を使用した海上漁業訓練が訓練プログラムに沿って実施される。 2-1. 新規参入予定者向け訓練プログラム 1 コース、現役水産業従事者向け短期訓練プログラム 1 コース以上が開発される。 2-2. 各訓練モジュールについての実施ガイドライン、教科書、教材が各プログラム 10 点以上整備される。 3-1. 教員研修（講義系モジュール、実習系モジュール）が計○回実施され、研修終了後の理解度テストで平均 XX 点以上を獲	•訓練施設改修完了報告 •造船会社からの納品記録（Delivery report）及び航海日誌 •機材納品業者からの納品書（Delivery report） •国立水産学校の運営報告書 •取りまとめられたガイドライン •教科書、教材の使用状況 •各研修コース終了時に実施する評価質問表の回答	特になし

<table>
<tr><td>4.国立水産学校の組織運営体制が整備される。</td><td>得する。
3-2. 教員活動のモニタリング及び評価により、在籍する教員の6割以上が「十分なレベルの訓練が独自で運営できる」の評価を受ける。

4-1. 年間収支計画を含む学校経営計画が3年度分立案される。
4-2. 収支報告書が3年度作成される。</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">活動

1-1. 訓練プログラムを実施する上で必要不可欠な施設の改修を行う。
1-2. 製氷システムを導入する（製氷機、貯氷庫、発電機、受水槽）。
1-3. 訓練船を導入する。
1-4. 訓練機材、教材を整備する。

2-1. 現行訓練プログラムの内容構成とその実施状況のレビューを行う。
2-2. 参加型手法を用いたターゲットグループ別の訓練ニーズ調査を実施する。
2-3. ターゲットグループ別訓練プログラムの訓練内容のモジュール構成を確定する。
2-4. 現役水産業従事者を対象とした訓練の適切な実施方法（受講者、開催地、訓練期間、等）を確定する。
2-5. 各訓練モジュールについての実施ガイドラインを決定する。
2-6. 各訓練モジュールについての教科書、教材を整備する

3-1. 教員の訓練実施能力向上に必要とされる分野を特定する。
3-2. 教員研修（講義系モジュール：IT、教材の活用等）を実施する。
3-3. 教員研修（実習系モジュール：漁労技術、船外機の維持管理技術等）を実施する。
3-4. 各ターゲットグループを対象とした訓練プログラムを実施する。
3-5. 訓練プログラム修了者のコミュニティ活動モニタリングを実施する。
3-6. 教員活動のモニタリング及び評価を行う。

4-1. 関係機関（教育省、漁業省）との学校運営の方向性、プロジェクトの進捗情報共有等のための定期的な協議を行う。
4-2. 訓練対象（新規参入予定者及び現役水産業従事者）の適切な受益者負担レベルを検討し、学校の年間収支予算計画を立案する。
4-3. 学校の組織体制整備に向けた取り組みを行う。
4-4. 学校の年間収支予算計画に基づいた学校運営を行う。</td><td>投入
「コ」国側

1) カウンターパートの配置

2) プロジェクト執務室及び事務施設の提供

3) 訓練プログラム運営に必要な予算の確保</td><td>日本側

1) 専門家（66MM程度）
・チーフアドバイザー/訓練実施管理
・訓練施設改修
・参加型プログラム開発
・漁労技術/航海
・船舶機関/冷蔵機器
・水産加工
2) 供与機材
・製氷システム（製氷機、貯氷庫、発電機、受水槽）
・訓練船
・施設改修
・訓練支援機材等
3) 研修員受入（第三国研修、本邦研修）
4) 現地活動経費</td><td>• 教員が大幅に退職しない。
• 入学希望者数が激減しない。

前提条件

「コ」国内の政情が不安定にならない。</td></tr>
</table>

PROCES VERBAL DE REUNIONS
ENTRE
L'EQUIPE JAPONAISE CHARGEE DE L'ETUDE DE PLANIFICATION DETAILLEE
ET
LES AUTORITES CONCERNEES DE L'UNION DES COMORES
SUR
LE PROJET DE COOPERATION TECHNIQUE
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'ECOLE NATIONALE DE PECHE
DANS L'UNION DES COMORES

L'Equipe Japonaise chargée de l'Etude de Planification détaillée (ci-après se référant à "l'Equipe"), organisée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après se référant à "JICA") et conduite par Mr Shunji Sugiyama, a visité la République de l'Union des Comores du 14 Juin au 23 Juin 2010 afin de formuler un projet de coopération, 'Renforcement des Capacités de l'Ecole Nationale de Pêche' (ci-après se référant à "le Projet") en réponse à la requête faite par le Gouvernement de l'Union des Comores (ci-après se référant à "GOC") auprès du Gouvernement du Japon (ci-après se référant à "GOJ").

Durant son séjour aux Comores, l'Equipe a échangé des points de vue et des opinions avec les Autorités concernées à travers une série de réunions et d'observations sur terrain en relation au Projet.

Il en résulte que les deux parties sont parvenues à une compréhension mutuelle des points stipulés dans les documents ci-joints.

Moroni, 22 Juin 2010

Mr Shunji SUGIYAMA
Chef d'Equipe,
Equipe d'Etude de Planification Détaillée
Agence Japonaise de Coopération Internationale
Japon

M. Ahamad MOUSSA
Secrétaire Général
Ministère de l'Education Nationale
Union des Comores

M. SAID Mohamed Ali Said
Secrétaire Général de la Vice- Présidence en charge du Ministère de la Pêche
Union des Comores

DOCUMENTS JOINTS

1. Historique du Projet

L'Union des Comores est une nation insulaire constituée de quatre principales îles : Mayotte (sous administration française), Mohéli, Anjouan et Grande Comore, avec une population totale de 841 000 habitants.

Comme la Nation possède des ressources naturelles assez limitées, la pêche constitue une part importante au sein de son économie ; approximativement 20% du PIB est généré par le secteur et 6% de la population active est impliqué dans les activités de la pêche.

L'importance du développement du secteur de la pêche est également reconnue dans le document cadre de la politique nationale, le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP). L'axe stratégique 2 du DSCRP vise à promouvoir le secteur privé en se focalisant sur les secteurs de croissance, incluant l'agriculture, la pêche et le tourisme. Dans le cadre des programmes du secteur de la pêche, d'importants domaines d'intervention sont identifiés, particulièrement 1) la création d'un environnement favorable pour le développement harmonieux du secteur, 2) l'amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques. L'importance de la formation professionnelle est également mise en exergue par le DSCRP. L'axe stratégie 5 stipule le besoin de promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain.

Dans la perspective de tels objectifs de politiques, le GOC a réactivé l'Ecole Nationale de la Pêche en 2009 afin de pourvoir plus de formation professionnelle en pêcherie à ceux qui souhaitent en faire un moyen de subsistance. Toutefois, il a été constaté les capacités de formation de l'école se sont sérieusement dégradées durant une série de crises politiques. Dans le but de renforcer la capacité de l'école à fournir une formation de qualité en matière de pêche, le GOC a requis au Gouvernement Japonais la fourniture d'une assistance technique.

2. Résultats de l'Etude

L'Equipe a entrepris les activités suivantes: i) une enquête sur terrain, et ii) une série de discussions avec l'Ecole Nationale de Pêche (ci-après se référant à "ENP") et les organismes y afférents.

Il en résulte que l'Equipe a formulé un cadre provisoire du Projet incluant le Cadre Logique du Projet (ci-après se référant à "PDM") (Voir Annexe I) et le Plan d'Opération Provisoire (ci-après se référant à "TPO") (Voir Annexe II).

De plus, le GOC et la JICA ont clarifié les mesures que doivent prendre les deux parties en vue d'une mise en œuvre effective du Projet.

3. Stratégie du Projet

Pour une mise en œuvre efficace et effective du Projet, les stratégies suivantes seront prises en considération.

1) Formation en pêche répondant aux besoins du secteur

La fourniture de formation en pêche ne constitue pas une fin. Lorsque les anciens stagiaires de l'école utilisent pleinement les connaissances et les techniques acquises dans des activités réelles de pêche, on pourrait ainsi dire que la formation devient significative. Afin de fournir une formation pratique et utile, l'ENP devrait être sensible et répondre aux besoins actualisés du secteur de la pêche et par conséquent devra développer/modifier les programmes de formation. Le Projet porte une attention particulière sur cet aspect et intègre un processus d'étude des besoins actuels en formation du secteur avant de développer/réviser les programmes de formation.

2) Formation ciblée

Il est confirmé qu'il existe deux groupes cibles distincts de formation, notamment i) les jeunes pêcheurs potentiels qui souhaitent débuter dans l'activité pêche en tant que moyen de subsistance et ii) les pêcheurs locaux qui désirent améliorer leurs moyens de subsistance basés sur la pêche. Ces groupes cibles ont naturellement différents niveaux scolaires, de connaissance/capacités techniques, et ainsi des objectifs différents vis-à-vis de la formation. Le Projet fera une différence sur les approches de formation pour ces deux groupes cibles et développera des programmes de formation adéquats qui correspondent au mieux au besoin de chaque groupe cible.

3) Formation de Formateurs

Etant donné les ressources financières limitées de l'ENP et des autres autorités concernées, il est fondamental que l'école conduise des programmes de formation de manière efficace. De ce fait, le Projet sélectionne soigneusement les candidats à la formation qui souhaitent partager les connaissance/compétences acquises auprès des membres communautaires. En d'autres mots, le Projet formera des « Agents Communautaires de Vulgarisation de la Pêche » et des « Mécaniciens Communautaires » qui aborderont les problèmes relatifs à la pêche au niveau local. Par la conduite de telles formations de formateurs, l'effet de la formation peut être maximisé.

4) Développement/mise en œuvre de programme participatif

Dans le cas de formation pour les pêcheurs locaux, des considérations spéciales sont requises quant à la détermination du lieu, de la durée et du contenu de la formation vu que les pêcheurs locaux qui pratiquent la pêche comme moyen de subsistance dans différentes localités/conditions, ont un ensemble de problèmes à résoudre et une variété de limites et contraintes qui peuvent

entraver leur présence à la formation.

Le Projet facilite le développement participatif des programmes de formation de manière à ce que le contenu de la formation puisse être taillé-sur-mesure aux besoins réels des groupes cibles spécifiques. Il déploiera également l'effort nécessaire afin d'assurer l'accès équitable à la formation ainsi que la sélection transparente des stagiaires par l'intégration des communautés/coopératives/syndicats de pêche au processus de consultation.

5) Utilisation durable des ressources halieutiques

Les récifs côtiers peu profonds constituent une bonne zone de pêche productive. Toutefois, de tels récifs autour des îles Comoriennes sont étroites et ainsi que les ressources halieutiques dans la zone peuvent être facilement épuisées en cas d'excès des efforts de pêche. Comme l'ENP forme et assiste les jeunes générations en vue de leur entrée dans le secteur de la pêche, il s'avère nécessaire qu'elle promeuve en même temps des pêches responsables et une exploitation durable des ressources halieutiques côtières.

Le Projet assure l'inclusion de matières y afférentes dans tout le programme de formation. En outre, il fournira une formation relative aux organisations de pêcheurs (c.a.d. coopératives et syndicats de pêche) qui souvent agissent comme moteur efficace de mise en œuvre des mesures de gestion de la pêche au niveau local.

4. Cadre Logique Provisoire du Projet

Les deux parties ont convenu sur le Cadre Logique Provisoire du Projet suivant. Toutefois, il peut être modifié et finalisé selon le cours des discussions avant la signature officielle du document intitulé Procès-verbal de Discussions (ci-après se référant à "R/D").

Le contenu détaillé du cadre logique provisoire du Projet est présenté en Annexe I et Annexe II.

1) Intitulé du Projet

L'intitulé du Projet est "Renforcement des Capacités de l'Ecole Nationale de Pêche".

2) Objectif du Projet

La capacité de l'école nationale de pêche à fournir des formations adéquates en matière de pêche est renforcée.

3) Objectif Global

Les communautés côtières de pêche des Comores mènent une vie plus stable à travers une sécurité en mer améliorée et une utilisation efficace des ressources côtières.

4) Groupes cibles

a) Jeunes pêcheurs potentiels pour une formation de longue durée (2 ans)

b) Pêcheurs locaux de groupes d'âge différent issus des trois îles pour une formation de courte durée

5) Durée

La durée du Projet sera de trois (3) ans à compter de la date d'arrivée du premier expert de la JICA pour le Projet.

6) Résultat du Projet

1. Les équipements/infrastructures de formation de l'ENP sont améliorés
2. Des programmes de formation adéquats pour chaque groupe cible sont développés/modifiés
3. Le personnel enseignant de l'ENP acquiert la connaissance et les compétences nécessaires pour la conduite des programmes de formation susmentionnés.

7) Activités du Projet

1-1 Réaliser la rénovation/amélioration des bâtiments de l'école qui sont essentiels aux objectifs d'enseignement

1-2 Réinstaller un système de fabrication de glace (machine à glace, chambre froide, groupe électrogène et réservoir d'eau)

1-3 Concevoir et construire des bateaux de formation (un grand bateau et deux petites embarcations)

1-4 Fournir les équipements/matériels d'enseignement nécessaires

2-1 Revoir l'organisation des programmes de formation actuels et leur réalisation

2-2 Conduire des enquêtes sur les besoins des différents groupes cibles à travers des approches participatives

2-3 Déterminer une combinaison adéquate des modules de formation pour chaque programme de formation

2-4 Etudier et déterminer une mode de mise en œuvre appropriée de formation pour les pêcheurs locaux (ex. sélection des stagiaires, lieux et durée de formation)

2-5 Elaborer des directives d'enseignement pour chaque module d'enseignement

2-6 Préparer des manuels et des supports didactiques pour chaque module de formation

3-1 Identifier les compétences spécifiques que le personnel enseignant a besoin d'améliorer à travers une consultation étroite avec le personnel

3-2 Conduire une formation des formateurs à l'endroit du personnel concernant les modules de cours (ex. usage d'Information et Technologie et supports de cours)

3-3 Conduire une formation de formateurs pour le personnel sur les modules de pratique (ex. pratique de pêche et entretien des moteurs hors bord)

3-4 Exécuter des cours de formation pour chaque groupe cible

3-5 Faire le suivi et l'évaluation de la performance du personnel

8) Domaines de matière requérant une assistance technique

Parmi les matières incluses dans les programmes de formation pourvues par l'ENP, une assistance technique est requise pour les matières suivantes:

- Mécanique marine/ingénierie du froid
- Techniques de pêche (incluant le DCP)
- Conservation et transformation du poisson
- Gestion des ressources halieutiques
- Navigation/sécurité en mer
- Gestion des organismes de pêche (coopératives/syndicats de pêche)

9) Administration du Projet

L'Ecole Nationale de Pêche sera l'agence de mise en œuvre et la Vice-Présidence en charge du Ministère de la pêche ainsi que le Ministère de l'Education Nationale, superviseront de façon conjointe la mise en œuvre du Projet

10) Comité Conjoint de Coordination (JCC)

Pour une mise en œuvre effective et réussie de la coopération technique du Projet, un Comité Conjoint de Coordination sera mis en place dont les fonctions et la composition sont décrites en Annexe III.

5. Mesures Requises aux Deux Parties avant le Commencement du Projet

Outre les mesures que la JICA et le GOC devront prendre conformément au document joint de l'Ebauche du R/D (Annexe IV), les deux parties ont confirmé ce qui suit:

1) Budget pour le Projet.

Le budget requis pour le Projet peut être divisé en trois catégories, notamment i) les salaires du personnel de l'école, ii) la gestion et l'administration de l'école (consommables, entretien des installations, eau/électricité) et iii) les dépenses de fonctionnement pour les programmes de formation. Le budget actuel alloué a la catégorie ii et iii n'est pas entièrement débloqué.

Le GOC assurera qu'un budget suffisant sera alloué pour le Projet.

2) Espace de bureau et équipements pour le Projet

Un espace de bureau et des équipements pour le Projet seront préparés et sécurisés par l'ENP.

6. Autres remarques

1) Le Département de la pêche du Ministère en charge de la Pêche a rapporté qu'en réponse à la requête faite par l'ENP, la fourniture d'assistance financière à l'école a été approuvée.

2) Quant à la formation destinée aux pêcheurs locaux, des dispositions spéciales seraient nécessaires afin de satisfaire les besoins en formation des pêcheurs locaux qui vivent dans différents endroits/conditions et de telles dispositions requièrent des implications financières. Dans cette optique, un appui financier continu émanant de la Vice- Présidence en charge du Ministère de la Pêche s'avère indispensable. La Vice- Présidence en charge du Ministère de la Pêche assure qu'il continuera à pourvoir l'assistance nécessaire.

3) Il a été rapporté que les locaux de l'ENP sont actuellement librement accessibles au public étant donné qu'ils ne sont pas sécurisés par un portail d'entrée et une clôture. En termes de sécurité des installations et des équipements du projet, il est fortement recommandé que le portail d'entrée et la clôture soient construits. La partie du GOC prendra les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurite du site.

4) L'ENP reçoit actuellement des stagiaires qui ont différents cursus scolaires allant du niveau 3ème au niveau Terminale. Cela signifie que le niveau d'assimilation de formation peut considérablement varier au sein des stagiaires. Il est confirmé que l'ENP, en étroite consultation avec le Ministère de l'Education Nationale, considère la mise en place de critères d'admission des stagiaires.

4) Il est à noter que la machine à glace installée par le Projet génèrera des revenus pour l'ENP vu que la glace sera vendue au public. Il est confirmé par les deux parties que le revenu issu de la vente de glace sera exclusivement utilisé pour l'exécution des cours de formation de l'école.

5) Le GOC assurera que le système d'alimentation en électricité et d'approvisionnement en eau sera opérationnel de manière à ne pas entraver les activités du Projet.

Annexe I	Cadre Logique du Projet (PDM) - Provisoire
Annexe II	Plan d'Opération Provisoire (TPO)
Annexe III	Comité Conjoint de Coordination (JCC)
Annexe IV	(Ebauche) Procès-verbal de Discussions (R/D)

Cadre Logique du Projet ver.0

Intitulé du Projet : Renforcement de Capacités de l'Ecole Nationale de Pêche
Zone cible : Toutes les zones de l'Union des Comores

Agence de Mise en oeuvre : Ecole Nationale de Pêche (ENP)
Bénéficiaires directs : Personnel et stagiaires de l'ENP

Durée du projet : 3 ans

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
Objectif Global Les communautés côtières de pêche des Comores mènent une vie plus stable à travers une sécurité en mer améliorée et une utilisation effective des ressources côtières halieutiques	・Les cas d'accident en mer diminuent ・Le volume de poissons rejetés est réduit ・Le revenu issu de la capture de poisson augmente	・Nombre de cas d'accident en mer rapportés ・Rapport des syndicats et coopératives	
Objectif du Projet La capacité de l'école nationale de pêche à fournir une formation adéquate en matière de pêche est renforcée	・Les programmes nouvellement développés sont bien mis en oeuvre ・xx nombre de stagiaires (pêcheurs potentiels) obtiennent un certificat de compétence ・xx nombre de stagiaires (pêcheurs locaux) obtiennent une attestation de formation	・Rapports administratifs de l'ENP	(A confirmer)
Résultat 1 Les installations/équipements de formation de l'ENP sont améliorés	・Un cadre d'enseignement approprié (salle de classe) est assuré. ・Des bateaux de formation sont construits et deviennent opérationnels ・Les équipements pour la formation pratique (ex. machine à glace, entretien de moteur hors-bord) sont fournis	・Rapport d'achèvement de rénovation ・Rapport de livraison émanant du constructeur de bateau et journaux de bord du bateau ・Rapport de livraison émanant des fournisseurs	(A confirmer)
2 Les programmes de formation pour chaque groupe cible sont développés/modifiés	・Un ensemble de modules de formation sont déterminés pour chaque programme ・Les directives pour chaque module de formation sont élaborées ・Des manuels et des supports de cours sont préparés	・Rapports administratifs de l'ENP ・Directives compilées ・Manuels et supports de cours utilisés	
3 Le personnel enseignant de l'ENP acquiert la connaissance et les compétences nécessaires pour la conduite de programmes formation susmentionnés	・Le niveau de compréhension/satisfaction des stagiaires est accru ・Le personnel enseignant de l'école devient capable de conduire des modules pratiques par eux-mêmes	・Questionnaires d'évaluation remplis à la fin de chaque cours de formation	
Activités 1-1. Réaliser la rénovation/amélioration des bâtiments de l'école qui sont essentiels aux objectifs d'enseignement 1-2. Réinstaller un système de fabrication de glace (machine à glace, chambre froide, groupe électrogène et réservoir d'eau) 1-3. Concevoir et construire des bateaux de formation (un grand bateau et deux petites embarcations) 1-4. Fournir les équipements/matériels d'enseignement nécessaires 2-1. Revoir l'organisation des programmes de formation actuels et leur réalisation 2-2. Conduire des enquêtes sur les besoins des différents groupes cibles à travers des approches participati 2-3. Déterminer une combinaison adéquate des modules de formation pour chaque programme de formation 2-4. Etudier et déterminer une mode de mise en œuvre appropriée de formation pour les pêcheurs locaux (ex. sélection des stagiaires, lieux et durée de formation) 2-5. Elaborer des directives d'enseignement pour chaque module d'enseignement 2-6. Préparer des manuels et des supports didactiques pour chaque module de formation 3-1. Identifier les compétences spécifiques que le personnel enseignant a besoin d'améliorer à travers une consultation étroite avec le personnel 3-2. Conduire une formation des formateurs à l'endroit du personnel concernant les modules de cours (ex. usage d'Information et Technologie et supports de cours) 3-3. Conduire une formation de formateurs pour le personnel sur les modules de pratique (ex. pratique de pêche et entretien des moteurs hors bord) 3-4. Exécuter des cours de formation pour chaque groupe cible 3-5. Faire le suivi et l'évaluation de la performance du personnel	**Apport** **Partie Japonaise** 1) Experts de la JICA ・Conseiller principal/Gestion de formation en pêcherie (court-terme) ・Amélioration des installations de formation (court-terme) ・Développement/mise en oeuvre de programme participatif (court-terme) ・Spécialistes de la matière (court-terme) - Techniques de pêche incluant le DCP - Mécanique marine/ingénierie du froid - Conservation/transformation du poisson 2) Fourniture d'équipement et d'appui pour les coûts locaux 3) Formation d'homologue au Japon et/ou dans des pays tiers 4) Envoi d'équipes d'étude (conseil et évaluation) **Partie Comorienne** 1) Désignation d'homologue(s) pour chaque expert de JICA 2) Fourniture de bureau du projet (pour les experts de JICA) et les installations nécessaires à la formation 3) Fond nécessaire pour la mise en oeuvre des courses de formation		**Pré-requis** ・La stabilité politique est assurée ・Le personnel enseignant de l'ENP continue à travailler ・Il y a un nombre suffisant de candidats à la formation

Plan d'Opération Provisoire (TPO)
Renforcement des Capacités de l'Ecole Nationale de Pêche

Juin 22, 2010.

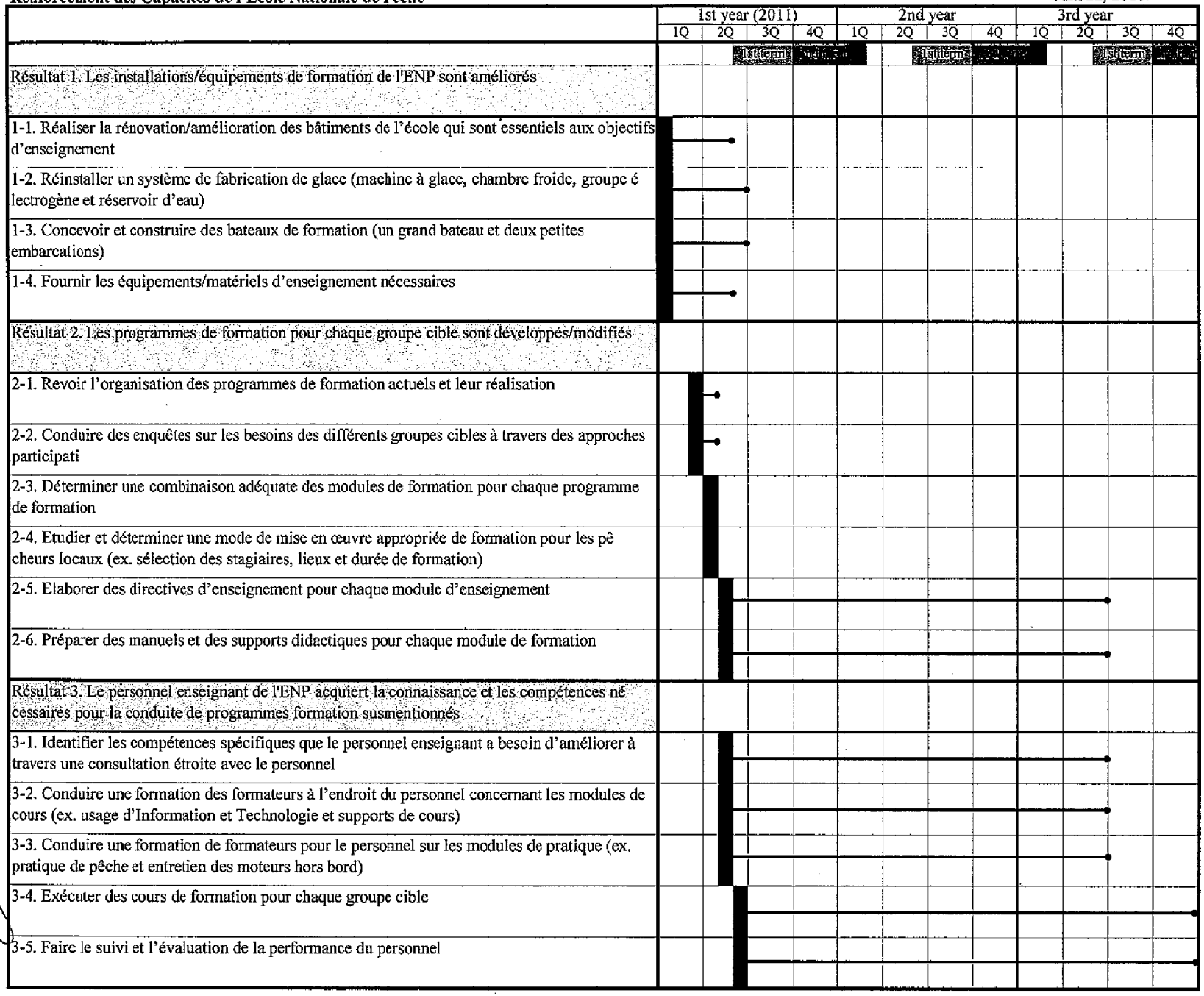

ANNEXE III
COMITE CONJOINT DE COORDINATION (PROVISOIRE)

1. Fonction du Comité de Pilotage

Un Comité Conjoint de Coordination (JCC) sera mis en place pour assurer un bon déroulement du Projet. Ce Comité est chargé de ce qui suit :

(1) Approuver le Plan Annuel d'Opération du projet en accord avec les Procès-Verbal de discussions

(2) Supervision de l'état d'avancement du Projet et Orientation et/ou conseils éventuels sur le plan annuel des activités du Projet

(3) Examen des mesures à prendre à l'égard des problèmes survenant au cours de la réalisation du Projet

(4) Réviser et Approuver le cadre logique (PDM) en cas de nécessité

2. Structure

(1) Président : Secrétaire Général, Ministère de l'Education Nationale

(2) Vice-Président: Secrétaire Général, Vice-présidence en charge du Ministère de la Pêche

(3) Membres :

Membres de la partie Comorienne

-Directeur, ENP

-Homologues des experts japonais, si besoin

-Autres ressources concernées par le projet désignées par le Président, si besoin

Partie Japonaise

-Experts assignés au projet

-Représentant Résident, Bureau de la JICA Madagascar

-Autres ressources concernées à envoyer par la JICA si nécessaire

NOTE :

Les responsables de l'Ambassade du Japon à Madagascar pourront assister au JCC comme observateur(s).

ANNEXE IV

Ebauche de Procès-verbal des Discussions sur le «Projet de renforcement des Capacités de L'Ecole Nationale de Pêche»
entre
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale
et
Les Autorités Compétentes du Gouvernement de l'Union des Comores
dans le cadre de la Coopération Technique

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale, ci-après désigné par « la JICA » et les autorités concernées de l'Union des Comores ont eu une série de discussions relatives aux mesures à prendre par les deux Gouvernements en vue de la mise en œuvre dans le cadre de la Coopération Technique, du Projet de Renforcement des Capacités de l'Ecole Nationale de Pêche, ci-après désigné par « le Projet ».

A la suite de ces discussions, les deux parties ont convenu de faire des recommandations à leur Gouvernement respectif sur les sujets auxquels il est fait référence dans le document en annexe, ci- joint.

Elaboré à la fois en anglais et français, chaque texte reste fidèle quant à son contenu. Néanmoins, en cas d'une éventuelle divergence d'interprétation, le texte en anglais devra prévaloir

Moroni (date), le 2010

M. Koichi SASADATE
Representant Resident
Bureau de la JICA Madagascar
Agence Japonaise de Cooperation Internationale
Japon

M. Ahamad MOUSSA
Secretaire General
Mnistere de l' Education Nationale
l'Union des Comores

M. SAID Mohamed Ali Said
Secretaire General de la Vice presidence en charge du Ministere de la Peche
l'Union des Comores

I. COOPERATION ENTRE LES DEUX GOUVERNEMENTS

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores mettra en œuvre le Projet de Renforcement des Capacités de LEcole Nationale de Pêche (ci-après de référant au projet) en coopération avec la JICA.

2. Le Projet sera mis en œuvre conformément au Plan Directeur joint en ANNEXE I.

II. MESURES A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DU JAPON

Conformément aux lois et règlements en vigueur au Japon et en accord avec la procédure en matière de coopération technique, le Gouvernement Japonais prendra, par l'intermédiaire de la JICA, les mesures suivantes :

1. ENVOI D'EXPERTS JAPONAIS

La JICA fournira les experts intervenant dans les domaines figurant sur la liste présentée en ANNEXE II.

2. FOURNITURE D'APPAREILS ET D'EQUIPEMENTS

La JICA fournira les appareils, les équipements et les autres matériels nécessaires à la mise en œuvre du Projet, énumérés en ANNEXE III, ci-après désignés par « l'Equipement ». L'Equipement deviendra la propriété du Gouvernement de l'Union des Comores sur délivrance du CAF (coût, assurance, fret) auprès des autorités Comoriennes concernées aux ports et/ou aéroports de déchargement.

3. FORMATION DU PERSONNEL COMORIEN AU JAPON ET DANS DES PAYS TIERS

La JICA fournira au personnel Comorien lié au Projet des formations au Japon ou dans des pays tiers.

III. MESURES A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DE L'UNION DES COMORES

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores prendra les mesures nécessaires afin d'assurer que le fonctionnement autonome du Projet sera pérenne durant et après la période de la coopération technique Japonaise, à travers une implication entière et active des autorités concernées, des groupe bénéficiaires et des institutions au sein du Projet.

2. Le Gouvernement de l'Union des Comores veillera à ce que la technologie et les connaissances acquises par le personnel comorien, résultant de la coopération technique Japonaise, contribueront au développement social et économique de l'Union des Comores.

3. Le Gouvernement de l'Union des Comores accordera aux experts japonais les privilèges, exonérations et facilités présentés en ANNEXE IV au même titre que ceux dont bénéficient des experts de pays tiers ou d'organisations internationales opérant pour de missions similaires, stipulés au I-1 ci-dessus ainsi qu'à leurs familles.

4. Le Gouvernement de l'Union des Comores veillera à ce que l'Equipement mentionné au I-2 susmentionné soit utilisé efficacement pour la bonne mise en œuvre du Projet, en collaboration avec les experts cités en ANNEXE II.

5. Le Gouvernement de l'Union des Comores prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que les connaissances et expériences acquises par le personnel Comorien durant la formation technique au Japon, soient utilisées efficacement pour la bonne mise en œuvre du Projet.

6. Conformément aux lois et règlements en vigueur dans l'Union des Comores, le Gouvernement de l'Union des Comores prendra les mesures nécessaires afin de fournir à ses propres frais ce qui suit :

(1) Les services du personnel homologue Comorien ainsi que du personnel administratif comme indiqué en ANNEXE V ;

(2) Les terrains, bâtiments et installations comme indiqué en ANNEXE VI ;

(3) La fourniture ou le remplacement de machine, équipements, instruments, véhicules, outils, pièces de rechange et matériels divers nécessaires au Projet, en dehors de l'Equipement fourni par la JICA cité au I-2 ci-dessus.

(4) Moyens de tranport et indemnites de deplacement pour les experts pour les voyages officiels dans l'Union des Comores; et

(5) Assistance dans la recherche de logements appropries et equipes pour les experts et leur famille respective

7. Conformément aux lois et règlements en vigueur dans l'Union des Comores, le Gouvernement de l'Union des Comores prendra les mesures nécessaires afin d'honorer les obligations suivantes:

(1) Couvrir les dépenses nécessaires pour le transport à l'intérieur de l'Union des Comores l'Equipement cité au I-2 susmentionné, ainsi que l'installation, le fonctionnement et l'entretien y afférents.

(2) Exonérer l'Equipement cité au I-2 susmentionné de droits de douane, taxes intérieures et autres charges financières imposés dans l'Union des Comores ; et

(3) Allouer un budget de fonctionnement nécessaire pour une bonne mise en œuvre du Projet.

IV. ADMINISTRATION DU PROJET

1. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale, en tant que Directeur du Projet, se chargera de la responsabilité globale de l'administration et de la mise en œuvre du Projet.

2. Le Directeur de l'Ecole Nationale de la Pêche, en tant que Chef de Projet sera responsable de la gestion et des aspects techniques du Projet.

3. Le Chef d'Equipe Japonaise fournira les recommandations et les conseils nécessaires au Directeur du Projet et au Chef de Projet sur des questions relevant de la mise en œuvre du Projet.

4. Les experts Japonais pourvoiront les directives et conseils techniques nécessaires au personnel homologue Comorien sur les aspects techniques relevant de la mise en œuvre du Projet.

5. Pour une mise en œuvre effective et réussie de la coopération technique pour le Projet, un Comité Conjoint de Coordination sera mis en place dont les fonctions et la composition sont décrites en ANNEXE VII.

V. EVALUATION CONJOINTE DU PROJET

L'évaluation du Projet sera exécutée à mi-parcours et durant les six derniers mois de la période de coopération, afin d'examiner le degré de réalisation, conjointement avec la JICA et les autorités Comoriennes concernées.

VI. RECLAMATIONS CONTRE LES EXPERTS JAPONAIS

Le Gouvernement de l'Union des Comores défendra les experts Japonais engagés dans la coopération technique du Projet contre les réclamations des tierces parties, si ces réclamations sont liées à l'accomplissement de leurs fonctions officielles dans l'Union des Comores. Ceci ne sera pas le cas, si ces réclamations surviennent par suite d'une inconduite volontaire ou d'une négligence importante de la part des experts Japonais.

VII. CONSULTATION MUTUELLE

Une consultation mutuelle se fera entre la JICA et le Gouvernement Comorien relative à des problèmes majeurs découlant ou en rapport avec le présent document joint.

VIII. MESURES POUR PROMOUVOIR LA COMPREHENSION ET L'APPUI AU PROJET

Dans le but de promouvoir l'appui au Projet auprès de la population de l'Union des Comores, le Gouvernement de l'Union des Comores prendra les mesures appropriées afin de faire connaitre le Projet auprès du peuple de l'Union des Comores.

IX. DUREE DU PROJET

La durée de la coopération technique du Projet dans le cadre de ce Document Joint sera de trois ans à compter du XXX XX, 2010.

ANNEXE	I	PLAN DIRECTEUR (Provisoire)
ANNEXE	II	LISTE DES EXPERTS JAPONAIS (Provisoire)
ANNEXE	III	LISTE DES MACHINES ET EQUIPEMENTS
ANNEXE	IV	PRIVILEGES, EXONERATIONS ET BENEFICES ACCORDES AUX EXPERTS JAPONAIS
ANNEXE	V	LISTE DU PERSONNEL HOMOLOGUE ET ADMINISTRATIF COMORIEN (Provisoire)
ANNEXE	VI	LISTE DES TERRAINS, BATIMENTS ET INSTALLATIONS (Provisoire)
ANNEXE	VII	COMITE CONJOINT DE COORDINATION

ANNEXE I
PLAN DIRECTEUR

1. Objectif Global

Les communautés côtières de pêche des Comores mènent une vie plus stable à travers une sécurité en mer améliorée et une utilisation effective des ressources côtières halieutiques

2. Objectif du Projet

La capacité de l'école nationale de pêche à fournir une formation adéquate en matière de pêche est renforcée

3. Résultats attendus

(1) Les installations/équipements de formation de l'ENP sont améliorés

(2) Les programmes de formation pour chaque groupe cible sont développés/modifiés

(3) Le personnel enseignant de l'ENP acquiert la connaissance et les compétences nécessaires pour la conduite de programmes formation susmentionnés

4. Activités

(1) Les installations/équipements de formation de l'ENP sont améliorés

1-1 Réaliser la rénovation/amélioration des bâtiments de l'école qui sont essentiels aux objectifs d'enseignement

1-2 Réinstaller un système de fabrication de glace (machine à glace, chambre froide, groupe électrogène et réservoir d'eau)

1-3 Concevoir et construire des bateaux de formation (un grand bateau et deux petites embarcations)

1-4 Fournir les équipements/matériels d'enseignement nécessaires

(2) Les programmes de formation pour chaque groupe cible sont développés/modifiés

2-1 Revoir l'organisation des programmes de formation actuels et leur réalisation

2-2 Conduire des enquêtes sur les besoins des différents groupes cibles à travers des approches participatives

2-3 Déterminer une combinaison adéquate des modules de formation pour chaque programme de formation

2-4 Etudier et déterminer une mode de mise en œuvre appropriée de formation pour les pêcheurs locaux (ex. sélection des stagiaires, lieux et durée de formation)

2-5 Elaborer des directives d'enseignement pour chaque module d'enseignement

2-6 Préparer des manuels et des supports didactiques pour chaque module de formation

(3) Le personnel enseignant de l'ENP acquiert la connaissance et les compétences nécessaires pour la conduite de programmes formation susmentionnés

3-1 Identifier les compétences spécifiques que le personnel enseignant a besoin d'améliorer à travers une consultation étroite avec le personnel

3-2 Conduire une formation des formateurs à l'endroit du personnel concernant les modules de cours (ex. usage d'Information et Technologie et supports de cours)

3-3 Conduire une formation de formateurs pour le personnel sur les modules de pratique (ex. pratique de pêche et entretien des moteurs hors bord)

3-4 Exécuter des cours de formation pour chaque groupe cible

3-5 Faire le suivi et l'évaluation de la performance du personnel

ANNEXE II
LIST DES EXPERTS JAPONAIS (PROVISOIRE)

1. Experts à court terme (Spécialités)

Les experts qui suivent vont être envoyés pour la bonne mise en œuvre du projet

(1) Conseiller Principal/Gestion de formation

(2) Amélioration des installations de formation

(3) Développement et mise en œuvre de programme participatif

2. Experts à court terme (Spécialités)

Domaines d'intervention des experts japonais:

(1) Techniques de pêche, incluant le DCP

(2) Mécanique marine/ingéniérie du froid

(3) Conservation/transformation du poisson

ANNEXE III
LISTE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS A FOURNIR (PROVISOIRE)

Les matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre efficace du projet vont être fournis par la partie Japonaise.

1. Equipement et matériels nécessaires pour les activités mentionnées en Annexel
2. Fournitures de bureau
3. Autres équipments nécessaires

Notes:

Les contenus, spécifications et quantité des équipements susmentionnés vont être décidés à l'issue des consultations mutuelles par rapport au budget alloué pour l'année fiscale Japonaise.

ANNEXE IV
PRIVILEGES, EXONERATIONS ET BENEFICES ACCORDES AUX EXPERTS JAPONAIS

Conformément aux lois et règlements en vigueur aux Comores, le Gouvernement de l'Union des Comores accordera les privilèges, exonérations et bénéfices suivants :

1. Exonération des impôts sur le revenu et des taxes de toutes sortes sur les allocations de prise en charge provenant de l'étranger.

2. Exonération de taxes et autres charges imposées sur l'importation et l'exportation d'effets personnels et ménagers des experts et leurs familles, y compris un (1) véhicule motorisé par expert et par famille.

3. Utilisation de tous les moyens disponibles pour fournir l'assistance médicale et les autres assistances nécessaires aux experts japonais et à leurs familles.

4. Délivrance gratuite du visa d'entrée et de sortie pour les experts japonais et leurs familles.

ANNEXE V
LISTE DES HOMOLOGUES COMORIENS (PROVISOIRE)

1. Directeur de Projet (Chef de Projet) :

   Secrétaire Général, Ministère de l'Education

2. Gestionnaire de Projet :

   Directeur de l'ENP

3. Personnel homologue :

   Personnel enseignant de l'ENP

4. Personnel Administratif :

   (1) Equipe administrative

   (2) Autre personnel d'Appui nécessaire à la mise en œuvre du projet (ex.Chauffeur)

5. Autres ressources humaines requises d'un commun accord

ANNEXE VI
TERRAINS, BATIMENTS ET COMMODITES

Ce qui suit sera assuré par la partie Comorienne pour la mise en œuvre du projet :

1. Espace suffisamment adapté pour mettre en œuvre le projet dans des meilleures conditions
2. Bureaux et autres commodités nécessaires pour les experts japonais.
3. Utilités nécessaires comme électricité, eau, téléphone …selon la nécessité pour les activités du Projet.
4. Moyen de transport nécessaire à la mise en œuvre du projet
5. Autres commodités jugées nécessaires d'un commun accord.

ANNEXE VII
COMITE CONJOINT DE COORDINATION (PROVISOIRE)

1. Fonction du Comité de Pilotage

Un Comité Conjoint de Coordination (JCC) sera mis en place pour assurer un bon déroulement du Projet. Ce Comité est chargé de ce qui suit :

(1) Approuver le Plan Annuel d'Opération du projet en accord avec les Procès-Verbal de discussions

(2) Supervision de l'état d'avancement du Projet et Orientation et/ou conseils éventuels sur le plan annuel des activités du Projet

(3) Examen des mesures à prendre à l'égard des problèmes survenant au cours de la réalisation du Projet

(4) Réviser et Approuver le cadre logique (PDM) en cas de nécessité

2. Structure

(1) Président : Secrétaire Général, Ministère de l'Education Nationale

(2) Vice-Président: Secrétaire Général, Vice-présidence en charge du Ministère de la Pêche

(3) Membres :

Membres de la partie Comorienne

-Directeur, ENP

-Homologues des experts japonais, si besoin

-Autres ressources concernées par le projet désignées par le Président, si besoin

Partie Japonaise

-Experts assignés au projet

-Représentant Résident, Bureau de la JICA Madagascar

-Autres ressources concernées à envoyer par la JICA si nécessaire

NOTE :

Les responsables de l'Ambassade du Japon à Madagascar pourront assister au JCC comme observateur(s).

RECORD OF DISCUSSIONS
BETWEEN
JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY
AND
AUTHORITIES CONCERNED OF THE UNION OF COMOROS
ON
JAPANESE TECHNICAL COOPERATION
FOR
THE PROJECT FOR CAPACITY DEVELOPMENT OF
THE NATIONAL SCHOOL OF FISHERIES
IN
THE UNION OF COMOROS

With regard to the Minutes of Meetings between the Detail Planning Survey Team and the Union of Comoros dated on June 23, 2010, Japan International Cooperation Agency (hereinafter refereed to as "JICA") had a series of discussions, through the Resident Representative of JICA in Madagascar with the Comorian authorities concerned on desirable measures to be taken by JICA and the Government of the Union of Comoros for the successful implementation of the Project for Capacity Development of the National School of Fisheries in the Union of Comoros.

As a result of the discussions, JICA and the Comorian authorities concerned agreed to recommend to their respective governments the matters referred to in the document attached hereto.

Done in duplicate in English and French languages, each text being equally authentic. In case of any divergence of interpretation, the English text shall prevail.

Moroni, December 4, 2010

Mr. ASANO Atsushi
Senior Representative
JICA Madagascar Office
Japan International Cooperation Agency

Mr. Ahamada MOUSSA
Secretary General
Ministry of National Education
Union of Comoros

Mr. SAID Mohamed Ali Said
Secretary General of Vice Presidency
in charge of Ministry of Fisheries
Union of Comoros

I. COOPERATION BETWEEN JICA and the Comorian Government

1. The Government of the Union of Comoros will implement the Project for Capacity Development of the National School of Fisheries (hereinafter referred to as "the Project") in cooperation with JICA.

2. The Project will be implemented in accordance with the Master Plan which is given in Annex I.

II. MEASURES TO BE TAKEN BY JICA

In accordance with the laws and regulations in force in Japan, JICA will take, at its own expense, the following measures according to the normal procedures under the Technical Cooperation Scheme of Japan.

1. DISPATCH OF EXPERTS

JICA will provide the services of the experts as listed in ANNEX II.

2. PROVISION OF MACHINERY AND EQUIPMENT

JICA will provide such machinery, equipment and other materials (hereinafter referred to as "the Equipment") necessary for the implementation of the Project as listed in ANNEX III. The Equipment will become the property of the Government of the Union of Comoros upon being delivered C.I.F. (cost, insurance and freight) to the Comorian authorities concerned at the ports and/or airports of disembarkation.

3. TRAINING OF COMORIAN PERSONNEL IN JAPAN OR IN THIRD COUNTRIES

JICA will provide training for the Comorian personnel connected with the Project in Japan or in third countries.

III. MEASURES TO BE TAKEN BY THE GOVERNMENT OF THE UNION OF COMOROS

1. The Government of the Union of Comoros will take necessary measures to ensure that the self-reliant operation of the Project will be sustained during and after the period of Japanese technical cooperation, through full and active involvement in the Project by all related authorities, beneficiary groups and institutions.

2. The Government of the Union of Comoros will ensure that the technologies and knowledge acquired by the Comorian nationals as a result of Japanese technical cooperation will contribute to the economic and social development of the Union of Comoros.

3. The Government of the Union of Comoros will grant in the Union of Comoros privileges, exemptions and benefits as listed in ANNEX IV and will grant privileges, exemptions and benefits no less favorable than those granted to experts of third countries or international organizations performing similar missions to the experts referred to in I-1 above and their families.

4. The Government of the Union of Comoros will ensure that the Equipment referred to in I-2 above will be utilized effectively for the implementation of the Project in consultation with the experts referred to in ANNEX II.

5. The Government of the Union of Comoros will take the necessary measures to ensure that the knowledge and experience acquired by the Comorian personnel from technical training in Japan or in third countries will be utilized effectively in the implementation of the Project.

6. In accordance with the laws and regulations in force in the Union of Comoros, the Government of the Union of Comoros will take the necessary measures to provide the following, at its own expense:

(1) Services of the Comorian counterpart personnel and administrative personnel as listed in ANNEX V;

(2) Land, buildings and facilities as listed in ANNEX VI;

(3) Supply or replacement of machinery, equipment, instruments, vehicles, tools, spare parts and any other materials necessary for the implementation of the Project other than the Equipment provided by JICA under I-2 above;

(4) Means of transport and travel allowances for the experts for official travel within the Union of Comoros; and

(5) Assistance to find suitably furnished accommodations for the experts and their families.

7. In accordance with the laws and regulations in force in The Union of Comoros, the Government of the Union of Comoros will take the necessary measures to meet the following obligations:

(1) Expenses necessary for transportation within the Union of Comoros of the Equipment referred to in I-2 above as well as for the installation, operation and maintenance thereof;

(2) Customs duties, internal taxes and any other charges, imposed in the Union of Comoros on the Equipment referred to in I-2 above ; and

(3) Running expenses necessary for the implementation of the Project.

IV. ADMINISTRATION OF THE PROJECT

1. Secretary General, Ministry of National Education, as the Project Director, will bear

overall responsibility for the administration and implementation of the Project.

2. Director, National School of Fisheries, as the Project Manager, will be responsible for the managerial and technical matters of the Project.

3. The Japanese Team Leader will provide necessary recommendations and advice to the Project Director and the Project Manager on any matters pertaining to the implementation of the Project.

4. The Japanese experts will give necessary technical guidance and advice to the Comorian counterpart personnel on technical matters pertaining to the implementation of the Project.

5. For the effective and successful implementation of technical cooperation for the Project, a Joint Coordinating Committee will be established whose functions and composition are described in ANNEX VII.

V. JOINT EVALUATION

Evaluation of the Project will be conducted jointly by JICA and the Comorian authorities concerned, at the middle and during the last six months of the cooperation term in order to examine the level of achievement.

VI. CLAIMS AGAINST JAPANESE EXPERTS

The Government of the Union of Comoros undertakes to bear claims, if any arises, against the Japanese experts engaged in technical cooperation for the Project resulting from, occurring in the course of, or otherwise connected with the discharge of their official functions in the Union of Comoros except for those arising from the willful misconduct or gross negligence of the Japanese experts.

VII. MUTUAL CONSULTATION

There will be mutual consultation between JICA and the Comorian Government on any major issues arising from, or in connection with this Attached Document.

VIII. MESURES TO PROMOTE UNDERSTANDING OF AND SUPPORT FOR THE PROJECT

For the purpose of promoting support for the Project among the people of the Union of Comoros, the Government of the Union of Comoros will take appropriate measures to make the Project widely known to the people of the Union of Comoros.

IX. TERM OF COOPERATION

The duration of the technical cooperation for the Project under this Attached Document will be three and half years from the date of the first dispatch of JICA experts.

ANNEX I	MASTER PLAN
ANNEX II	LIST OF JAPANESE EXPERTS
ANNEX III	LIST OF MACHINERY AND EQUIPMENT
ANNEX IV	PRIVILEGES, EXEMPTIONS AND BENEFITS FOR JAPANESE EXPERTS
ANNEX V	LIST OF COMORIAN COUNTERPART AND ADMINISTRATIVE PERSONNEL
ANNEX VI	LIST OF LAND, BUILDINGS AND FACILITIES
ANNEX VII	JOINT COORDINATING COMMITTEE

ANNEX I.

MASTER PLAN

1. Overall Goal

1. Fisheries cooperatives which trained fishers belong to make fishing activities through improved safety and effective utilization of coastal resources.

2. Income of trained fishers is improved.

2. Project Purpose

The capacity of national school of fisheries to provide adequate fisheries training is enhanced.

3. Outputs of the Project

(1) Training facilities/equipment of the ENP are improved.

(2) Adequate training programmes for each target group (Prospective fishers and local fishers) are developed.

(3) Teaching staff of the ENP acquires necessary skills and knowledge to conduct training programmes.

(4) Management and administration of the ENP is strengthened.

4. Activities of the Project

1-1 Implement renovation/improvement of school buildings that is essential for teaching purposes.

1-2 Re-install an ice-making system (ice-maker, ice storage, generator and water tank).

1-3 Design and built fishing training boats.

1-4 Provide necessary teaching equipment/materials.

2-1 Review the organization of current training programmes and their implementation.

2-2 Conduct needs-surveys for each target group by using participatory approach.

2-3 Determine an adequate combination of training modules for each training programme.

2-4 Determine an adequate implementation mode of training for local fishers (e.g. selection of trainees, training venues and duration).

2-5 Develop teaching guidelines for each training module.

2-6 Prepare textbooks and teaching materials for each training module.

3-1 Identify specific competencies that teaching staff needs to improve through close consultation with the staff.

3-2 Conduct trainers' training for teaching staff on lecture modules (e.g. use of IT and other teaching aids).

3-3 Conduct trainers' training for teaching staff on practice modules (e.g. fishing practice and OBM maintenance).

3-4 Implement training programmes for each target group.

3-5 Monitor community activities of trained fishers.

3-6 Monitor and evaluate the performance of teaching staff.

4-1 Conduct meetings with supervising organizations (Ministry of Education, Ministry of Fisheries) regularly to inform of the progress of project implementation and consult management/administration policy.

4-2 Prepare annual budget plan of the ENP, which include consideration of appropriate level of school fees for each target group.

4-3 Take necessary measures to improve administration and management system of the ENP after clarification of problems of current system.

4-4 Administer and manage the ENP in accordance with the annual budget plan.

ANNEX II.

LIST OF JAPANESE EXPERTS

1. Short-term Experts

The following short-term experts will be dispatched for the smooth implementation of the Project. The experts will be dispatched within the framework of the Project.

(1) Chief Advisor/Fisheries training management

(2) Training facility improvement

(3) Participatory program development/implementation

2. Short-term Experts (Subject specialists)

The following fields are listed for the dispatch of subject specialists.

(1) Fishing techniques including DCP

(2) Marine mechanic/refrigeration engineering

(3) Fish preservation/processing

ANNEX III.

LIST OF MACHINERY AND EQUIPMENT

The machinery and equipment necessary for the effective implementation of the Project will be provided by Japanese side.

1. Equipment, machinery and materials necessary for the activities mentioned in Annex 1
2. Office equipment
3. Other necessary equipments

Notes:

Contents, specifications and quantity of the above-mentioned equipment will be decided through mutual consultations within the allocated budget for the Japanese fiscal years.

ANNEX IV.

PRIVILEGES, EXEMPTIONS AND BENEFITS FOR THE JAPANESE EXPERTS

1. Exemption from income tax and charges of any kind imposed on or in connection with the living allowance remitted from abroad,

2. Exemption from import and export duties and any other charges imposed in respect of personal and household effects, including one motor vehicle per family which may be brought in from abroad or taken out of the Union of the Comoros

3. In case of an accident or emergency, the Government of the Union of Comoros will use all its available means to provide medical and other necessary assistance to the Japanese experts and their families

4. Issuing of identification cards to the Japanese experts, to secure the cooperation of the authorities concerned of the Union of the Comoros necessary for the performance of the duties of the Japanese experts, and their families.

ANNEX V.

LIST OF COMORIAN COUNTERPART AND ADMINISTRATIVE PERSONNEL

1. Project Director

   Secretary General, Ministry of National Education

2. Project Manager

   Director, National School of Fisheries

3. Counterpart personnel

   Teaching staff members of the National School of Fisheries

4. Administrative personnel

   (1) Administrative staff

   (2) Other supporting staff necessary for the project implementation (e.g. driver)

5. Other personnel mutually agreed on as necessary

ANNEX VI.

LIST OF LAND, BUILDINGS AND FACILITIES

The following will be prepared by the Comorian side for the Implementation of the Project.

1. Sufficient space for the implementation of the Project
2. Offices and necessary facilities for the Japanese experts
3. Services such as electricity, water supply, sewerage system, telephone, etc., as necessary for the activities under the Project
4. Transportation needed for the implementation of the Project
5. Other facilities mutually agreed on as necessary

ANNEX VII.

THE JOINT COORDINATING COMMITTEE

1. Functions

   For effective and successful implementation of the Project, the Joint Coordination Committee (JCC) will be established in order to fulfill the following functions;

   (1) To approve the Annual Plan of Operation for the project in accordance with the Record of Discussions;

   (2) To review the overall progress of the Project activities in accordance with the achievements if the above mentioned Annual Plan of Operation;

   (3) To review and exchange views of major issues arising from or in connection with the Project and recommend corrective measures; and

   (4) To review and approve the PDM if necessity arises

2. Composition

   (1) Chairperson : Secretary General, Ministry of National Education

   (2) Vice Chairperson : Secretary General of Vice presidency in charge of Ministry of Fisheries

   (3) Members :

   Comorian side

   - Director, The National school of Fisheries
   - Counterparts to the Japanese experts, as needed
   - Other personnel concerned with the Project appointed by the Chairperson, as needed

   Japanese side

   - Experts assigned to the Project
   - Resident Representative, JICA Madagascar Office
   - Other personnel concerned to be dispatched by JICA if necessary

NOTE:

Official(s) of the Embassy of Japan in the Republic of Madagascar may attend the Joint Coordination Committee as observer(s).

PROCES-VERBAL DE DISCUSSIONS
ENTRE
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
ET
LES AUTORITES COMPETENTES DE L'UNION DES COMORES
SUR
LA COOPERATION TECHNIQUE JAPONAISE
POUR
LE PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DE
L'ECOLE NATIONALE DE PECHE
DANS
L'UNION DES COMORES

En considération du Procès-verbal de Réunions entre l'Equipe d'Etude de Planification Détaillée et l'Union des Comores en date du 23 Juin 2010, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après se référant à "JICA") a tenu une série de discussions, à travers le Représentant Résident de la JICA à Madagascar avec les autorités concernées Comoriennes sur les mesures prises par la JICA et le Gouvernement de l'Union des Comores pour une mise en œuvre réussie du Projet de Renforcement de Capacités de l'Ecole Nationale de Pêche dans l'Union des Comores.

Il en résulte des discussions, que la JICA et les autorités concernées Comoriennes ont convenu de recommander auprès de leurs gouvernements respectifs les points référés au document attaché ci-après.

Rédigé à la fois en Anglais et en Français, chaque texte étant authentiquement égal. En cas de divergence d'interprétation, la version anglaise devra prévaloir.

Moroni, 4 Décembre 2010

Mr. Atsushi ASANO
Premier Adjoint au Représentant Résident
Bureau de la JICA Madagascar
Agence Japonaise de Coopération Internationale

Mr. Ahamada MOUSSA
Secrétaire Général
Ministère de l'Education Nationale
Union des Comores

Mr. SAID Mohamed Ali Said
Secrétaire Général de la
Vice-Présidence en charge du Ministère de la Pêche
Union des Comores

I. COOPERATION ENTRE JICA et le Gouvernement Comorien

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores mettra en œuvre le Projet de Renforcement de Capacités de l'Ecole Nationale de Pêche (ci-après se référant à "le Projet") en coopération avec la JICA.

2. Le Projet sera mis en œuvre conformément au Plan Directeur présenté en ANNEXE-I.

II. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LA JICA

Conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Japon, la JICA prendra les mesures nécessaires suivantes pour la mise en œuvre du projet selon les procédures normales régissant le Schéma de Coopération Technique du Japon.

1. ENVOI D'EXPERTS

La JICA fournira le service des experts présentés en ANNEXE-II.

2. FOURNITURE DE MATERIELS ETD'EQUIPEMENTS

La JICA fournira les équipements et autres matériels (ci-après référant à "l'Equipement") nécessaires à la mise en œuvre du Projet et énumérés en ANNEXE-III. L'Equipement deviendra la propriété du Gouvernement de l'Union des Comores sur délivrance du C.A.F. (coût, assurance et fret) à l'endroit des autorités Comoriennes des ports et/ou aéroports de débarquement.

3. FORMATION DU PERSONNEL COMORIEN AU JAPON OU DANS DES PAYS TIERS

La JICA fournira des formations au personnel Comorien impliqué au Projet, au Japon ou dans des pays tiers.

III. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DE L'UNION DES COMORES

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores prendra les mesures nécessaires afin d'assurer le fonctionnement autonome et pérenne du Projet durant et après la période de coopération technique Japonaise, à travers une implication entière et active au Projet des autorités y afférentes, des groupes bénéficiaires et des institutions.

2. Le Gouvernement de l'Union des Comores assurera que les technologies et les connaissances acquises par les citoyens Comoriens, résultant de la coopération technique Japonaise, contribueront au développement social et économique de l'Union des Comores.

3. Le Gouvernement de l'Union des Comores accordera au sein du territoire de l'Union des Comores, les privilèges, les exemptions et les avantages présentés en ANNEXE-IV et accordera aux experts se référant au I-1 suscité ainsi qu'à leurs familles, les privilèges, les exonérations et les avantages au même titre que ceux attribués aux experts des pays tiers ou des organismes internationaux exécutant des missions similaires.

4. Le Gouvernement de l'Union des Comores veillera à ce que l'Equipement se référant au I-2 susmentionné sera utilisé de manière effective pour la mise en œuvre du Projet en consultation avec les experts cités en ANNEXE-II.

5. Le Gouvernement de l'Union des Comores prendra les mesures nécessaires en vue d'assurer que les connaissances et les expériences acquises par le personnel Comorien des formations techniques au Japon ou dans des pays tiers seront utilisées de manière effective dans la mise en œuvre du Projet.

6. Conformément aux lois et règlements en vigueur dans l'Union des Comores, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires afin de fournir à ses propres frais, ce qui suit :

(1) Services du personnel homologue Comorien et personnel administratif comme

présenté en ANNEXE-V;

(2) Terrain, bâtiments et installations comme présenté en ANNEXE-VI;

(3) Fourniture ou remplacement d'équipements, instruments, véhicules, outils, pièces de rechange et tout autre matériel nécessaires à la mise en œuvre du Projet et autres que l'Equipement fourni par la JICA sus cité au I-2 ;

(4) Moyens de transport et indemnités de déplacement à l'endroit des experts pour les déplacements officiels dans l'Union des Comores ; et

(5) Assistance dans la recherche de logements meublés appropriés pour les experts et leurs familles.

7. Conformément aux lois et règlements en vigueur dans l'Union des Comores, l'Union des Comores prendra les mesures nécessaires en vue d'honorer les obligations suivantes :

(1) Dépenses nécessaires pour le transport à l'intérieur de l'Union des Comores de l'Equipement cité au I-2 susmentionné ainsi que pour l'installation, le fonctionnement et la maintenance y afférents;

(2) Droits de douanes, taxes internes et tout autre charge financière imposés dans l'Union des Comores sur l'Equipement se référant au I-2 susmentionné; et

(3) Dépenses de fonctionnement nécessaires pour la mise en œuvre du Projet.

IV. ADMINISTRATION DU PROJET

1. Le Secrétaire Général, du Ministère de l'Education Nationale, comme Président du Comité Conjoint de Coordination du Projet, se chargera de la responsabilité globale de l'administration et de la mise en œuvre du Projet.

2. Le Directeur, de l'Ecole Nationale de Pêche, comme Directeur du Projet, sera responsable des aspects techniques et de gestion du Projet.

3. Le Chef de l'Equipe Japonaise fournira les recommandations et conseils nécessaires au Président du Comité Conjoint de Coordination ainsi qu'au Directeur du Projet sur tout aspect relatif à la mise en œuvre du Projet.

4. Les experts Japonais assureront les directives et conseils techniques nécessaires à l'endroit du personnel homologue Comorien sur les aspects techniques afférents à la mise en œuvre du Projet.

5. Pour une mise en œuvre réussie et effective de la coopération technique du Projet, un Comité Conjoint de Coordination sera mis en place dont les fonctions et la composition sont décrites en ANNEXE-VII.

V. EVALUATION CONJOINTE

L'Evaluation du Projet sera exécutée conjointement par la JICA et les autorités Comoriennes concernées, à mi-parcours et durant les six derniers mois de la période de coopération, afin d'examiner le niveau de réalisation.

VI. SECURISATION DES EXPERTS JAPONAIS

Le Gouvernement de l'Union des Comores entreprend de défendre les experts Japonais engagés dans la coopération technique du Projet, face aux éventuelles réclamations découlant ou survenues durant le cours du Projet, ou en relation avec l'exécution de leurs fonctions officielles dans l'Union des Comores, à l'exception des réclamations émanant d'une inconduite involontaire ou de négligence importante des experts Japonais.

VII. CONSULTATION MUTUELLE

Une consultation mutuelle entre la JICA et le Gouvernement Comorien se tiendra concernant tout problème majeur émanant, ou en relation avec ce présent Document

VIII. MESURES AFIN DE PROMOUVOIR LA COMPREHENSION ET L'APPUI DU PROJET

Dans l'objectif de promouvoir l'appui au Projet au sein du peuple de l'Union des Comores, le Gouvernement de l'Union des Comores prendra les mesures appropriées afin d'assurer une large diffusion du Projet auprès du people Comorien.

IX. DUREE DE LA COOPERATION

Dans le cadre du présent Document, la durée de la coopération technique du Projet sera de trois ans et demi, à compter de la date du premier envoi des experts de la JICA.

ANNEXE I PLAN DIRECTEUR
ANNEXE II LISTE DES EXPERTS JAPONAIS
ANNEXE III LISTE DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS
ANNEXE IV EXONERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX EXPERTS JAPONAIS
ANNEXE V LISTE DU PERSONNEL HOMOLOGUE ET ADMINISTRATIF COMORIEN
ANNEXE VI TERRAIN, BATIMENTS ET INSTALLATIONS
ANNEXE VII COMITE CONJOINT DE COORDINATION

ANNEXE I.

PLAN GENERAL DU PROJET

1. Objectif Global

1. Les coopératives de pêche auxquelles appartiennent les pêcheurs formés font des activités de pêche à travers une sécurité améliorée et une utilisation efficace des ressources côtières.

2. Le revenu des pêcheurs formés s'améliore.

2. Objectif du Projet

La capacité de l'Ecole Nationale de Pêche à fournir une formation appropriée en pêcherie est renforcée.

3. Résultats du Projet

(1) Les infrastructures/équipements de formation de l'ENP sont améliorés.

(2) Les programmes de formation adéquats pour chaque groupe cible (futurs pêcheurs et pêcheurs locaux) sont développés.

(3) Le personnel enseignant de l'ENP acquiert les compétences et les connaissances nécessaires en vue de conduire efficacement des programmes de formation.

(4) La gestion et l'administration de l'ENP sont renforcées.

4. Activités du Projet

1-1 Mettre en œuvre une rénovation/amélioration des bâtiments de l'école, indispensable pour des objectifs d'enseignement.

1-2 Réinstaller un système de fabrication de glace (machine à glace, chambre froide, groupe électrogène et réservoir d'eau).

1-3 Concevoir et construire des bateaux de formation.

1-4 Fournir des équipements/matériels didactiques.

2-1 Réviser l'organisation des programmes de formation et les mettre en œuvre.

2-2 Mener des enquêtes sur les besoins de chaque groupe cible à travers une approche participative.

2-3 Déterminer une combinaison adéquate des modules de formation pour chaque programme de formation.

2-4 Déterminer une mise en œuvre adéquate de méthode de formation pour les pêcheurs locaux (ex. sélection des stagiaires, lieux et durée de formation).

2-5 Développer des directives d'enseignement pour chaque module de

formation.

2-6 Préparer des manuels et matériels didactiques pour chaque module de formation.

3-1 Identifier les compétences spécifiques que le personnel enseignant a besoin d'améliorer à travers une consultation étroite avec le personnel.

3-2 Conduire une formation de formateurs pour le personnel enseignant sur les modules de cours (ex. utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et autres supports didactiques).

3-3 Conduire une formation de formateurs pour le personnel enseignant sur les modules de pratique (ex. pratique de pêche et entretien de moteur hors-bord).

3-4 Mettre en œuvre des programmes de formation pour chaque groupe cible.

3-5 Encadrer les activités communautaires des pêcheurs formés.

3-6 Faire le suivi et l'évaluation de la performance du personnel enseignant.

4-1 Conduire des réunions régulières avec les institutions de supervision (Ministère de l'Education, Ministère en charge de la Pêche) afin d'informer sur l'avancement de la mise en œuvre du projet et de consulter la politique d'administration et de gestion.

4-2 Préparer le plan de budget annuel de l'ENP, incluant la prise en considération du taux des frais de scolarité pour chaque groupe cible.

4-3 Prendre les mesures nécessaires en vue d'améliorer le système de gestion et d'administration de l'ENP après clarification des problèmes du système actuel.

4-4 Administrer et gérer l'ENP conformément au plan du budget annuel.

ANNEXE II.

LISTE DES EXPERTS JAPONAIS

1. Experts à court terme

Les experts à court terme suivants seront envoyés pour la bonne mise en œuvre du Projet. Les experts seront envoyés dans le cadre du Projet.

(1) Conseiller Principal/Gestion de formation en Pêche

(2) Amélioration d'infrastructure de formation

(3) Elaboration/mise en œuvre de programme participatif

2. Experts à court terme (Spécialistes par discipline)

Les domaines suivants sont énumérés pour l'envoi de spécialistes par discipline.

(1) Techniques de pêche incluant le DCP

(2) Mécanique marine/ingénierie du froid

(3) Conservation/transformation de poissons

ANNEXE III.

LISTE DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Les matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre effective du Projet seront fournis par la partie Japonaise.

1. Equipements et matériels nécessaires aux activités mentionnées en ANNEXE-I
2. Equipements de bureau
3. Autres équipements nécessaires

Note:
Les contenus, les spécifications et la quantité des équipements susmentionnés seront décidés à travers des consultations mutuelles dans le cadre du budget alloué pour l'année fiscale Japonaise.

ANNEXE IV.

EXONERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX EXPERTS JAPONAIS

1. Exonération d'impôt sur le revenu et de taxes de toutes sortes imposés ou en relation avec des allocations de prise en charge provenant de l'étranger

2. Exonération de taxes et autres charges imposées sur l'importation et l'exportation d'effets personnels et ménagers, incluant un véhicule motorisé par famille qui peut être importé de l'étranger ou exporté de l'Union des Comores

3. En cas d'accident ou d'urgence, le Gouvernement de l'Union des Comores utilisera tous ses moyens disponibles afin de fournir l'assistance médicale requise et toute autre assistance nécessaire à l'endroit des experts Japonais et leurs familles

4. Délivrance de cartes de séjour aux experts Japonais, assurer la coopération des autorités compétentes de l'Union des Comores indispensable pour la bonne exécution des travaux des experts Japonais.

ANNEXE V.

LISTE DU PERSONNEL HOMOLOGUE ET ADMINISTRATIF COMORIEN

1. Président du Comité Conjoint de Coordination

   Secrétaire Général, Ministère de l'Education Nationale

2. Directeur du Projet

   Directeur, Ecole Nationale de Pêche

3. Personnel Homologue

   Membres du personnel enseignant de l'Ecole Nationale de Pêche

4. Personnel Administratif

   (1) Personnel Administratif

   (2) Autre personnel d'appui nécessaire pour la mise en œuvre du projet (ex. chauffeur)

5. Si besoin, autre personnel décidé d'un accord mutuel

ANNEXE VI.

TERRAIN, BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Les points suivants seront préparés par la partie Comorienne pour la Mise en œuvre du Projet.

1. Espace suffisant pour la mise en œuvre du Projet
2. Bureaux et infrastructures nécessaires pour les experts Japonais
3. Services tels que l'électricité, l'eau, le système d'évacuation, téléphone, etc. selon le besoin pour les activités du Projet
4. Transport nécessaire pour la mise en œuvre du Projet
5. Si besoin, autres installations décidées d'un commun accord

ANNEXE VII.

LE COMITE CONJOINT DE COORDINATION

1. Fonctions

   Pour une mise en œuvre réussie et efficace du Projet, le Comité Conjoint de Coordination (JCC) sera mis en place afin remplir les fonctions suivantes :

   (1) Approuver le Plan d'Opération Annuel du projet conformément au Procès-verbal de Discussions;

   (2) Faire la revue de l'avancement global des activités du Projet en accord avec les réalisations du Plan d'Opération Annuel susmentionné ;

   (3) Réviser et échanger les points de vue sur les problèmes majeurs émanant ou en relation avec le Projet et en recommander les mesures correctrices ; et

   (4) Réviser et approuver le PDM (Cadre Logique du Projet) en cas de besoin.

2. Composition

   (1) Président: Secrétaire Général, Ministère de l'Education Nationale

   (2) Vice-Président: Secrétaire Général en charge du Ministère de la Pêche

   (3) Membres :

   Partie Comorienne

   - Directeur, Ecole Nationale de Pêche
   - Homologues des experts Japonais, si besoin
   - Autre personnel concerné par le Projet et désigné par le Président, si besoin

   Partie Japonaise

   - Experts désignés au Projet
   - Représentant Résident du Bureau de la JICA Madagascar
   - Autre personnel concerné et désigné par la JICA, si besoin

NOTE:

Des responsables de l'Ambassade du Japon dans la République de Madagascar pourront assister à la réunion du Comité Conjoint de Coordination à titre d'observateur(s).

MINUTES OF MEETING
ON
TECHNICAL COOPERATION
FOR
THE PROJECT FOR CAPACITY DEVELOPMENT OF THE NATIONAL SCHOOL OF FISHERIES
IN
THE UNION OF COMOROS
AGREED UPON BETWEEN
AUTHORITIES CONCERNED OF THE UNION OF COMOROS
AND
JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY

With regard to the Project for Capacity Development of the National School of Fisheries in the Union of Comoros (hereinafter referred to as "the Project") based on the Record of Discussions signed in Moroni on December 4, 2010, JICA Madagascar Office held discussions with the Ministry of External Relation and Cooperation of Union of Comoros.

As a result, both sides agreed on the matters pertaining to the Project including the Tentative Project Design Matrix (hereinafter referred to as "PDM"), and the tentative Plan of Operation (hereinafter referred to as "PO") as the document attached hereto. PDM and PO are subject to change within the framework of the Record of Discussions when the necessity arises during the course of implementation of the Project.

Done in duplicate in English and French languages, each text being equally authentic. In case of any divergence of interpretation, the English text shall prevail.

Moroni, December 4, 2010

Mr. ASANO Atsushi
Senior Representative
JICA Madagascar Office
Japan International Cooperation Agency

Mr. Ahamada MOUSSA
Secretary General Ministry of National Education
Union of Comoros

Mr. SAID Mohamed Ali Said
Secretary General of Vice presidency in charge of
Ministry of Fisheries, Union of Comoros

THE ATTACHED DOCUMENT

1. PROJECT DESIGN MATRIX (PDM)

The framework of the Project is given as PDM (Annex I) which specifies the objectives, outputs and activities. It can also be used as the monitoring and evaluation tool of the Project activities and achievements. However, PDM may be modified upon the approval of the Joint Coordinating Committee within the framework of the Record of Discussions when necessity arises.

2. TENTATIVE PLAN OF OPERATION (PO)

Tentative Plan of Operation (PO) is shown in ANNEX II. The PO may be modified upon the approval of the Joint Coordinating Committee within the framework of the Record of Discussions when necessity arises.

LIST OF ANNEXES

ANNEX I Project Design Matrix (PDM)

ANNEX II Tentative Plan of Operation (PO)

ANNEX I Project Design Matrix (PDM)

Project Design Matrix (PDM) ver.0

As of November 26, 2010

Project title: Capacity Development of the National School of Fisheries

Target Area: All areas of the Union of Comoros

Direct beneficiaries: 330 Teaching staff and trainees of the ENP
(About 30 Teaching staffs of the ENP, about 120 Students/trainees (20 prospective fishers/academic year) and about 180 trainees (60 local fishers/academic year))

Implementing Agency: The National School of Fisheries (ENP) **Duration:** Three and half (3.5) years

Narrative Summary	Objective Verifiable Indicators	Means of Verifications	Important Assumptions
Overall Goal 1. Fisheries cooperatives which trained fishers belong to make fishing activities through improved safety and effective utilization of coastal resources. 2. Income of trained fishers is improved.	• Volume of rejected fish is reduced by improved treatment of captured fish/marine products. • Income from fishing catch of trained fishers is increased.	• Report from fisheries syndicates and cooperatives	
Project Purpose The capacity of national school of fisheries to provide adequate fisheries training is enhanced.	• Training Programmes are smoothly implemented for three academic years by using newly developed teaching materials and textbooks . • 80 students/trainees (prospective fishers) complete their two-year programme and obtain a certificate of competence. • 180 trainees (local fishers) complete their short term programme and obtain a certificate of attendance	•Administrative reports of the ENP •Project Reports	• Trainees of local fishers continue working for fisheries after completion of programme. • Trainees of prospective fishers become fishers after completion of programme. • Price and amount of captured fish/marine products are not drastically declined.
Outputs 1. Training facilities/equipments of the ENP are improved 2. Adequate training programmes for each target group (Prospective fishers and local fishers) are developed. 3. Teaching staff of the ENP acquires necessary skills and knowledge to conduct training programmes.	1-1. Ice-making system becomes operational and used in training, and ice produced by the system is sold.for fishers (quantitative Indicators are to be decided within six month after implementation of the Project.) 1-2. Training boats are utilized in fishing practices at the sea in accordance with the training programmes. 2-1. One training programme for prospective fishers and more than one short-term training programme for local fishers are developed. 2-2. More than 10 textbooks, teaching materials and guidelines are prepared for each training module. 3-1. Trainers' training for teaching staff are conducted XX times, and average score of understanding tests exceeds YY. 3-2. More than 60% of teaching staff are qualified to be 'competent to	•Renovation completion report •Delivery report from the boat builder and boat logbooks •Delivery report from the suppliers •Administrative reports of the ENP •Compiled guidelines •Textbooks and teaching materials in use •Evaluation questionnaires filled at the end of each training courses.	None

ANNEX I Project Design Matrix (PDM)

4. Management and administration of the ENP is strengthened.	provide technical training independently' at the performance monitoring and evaluation. 4-1. School management and administration plan which includes annual budget plan is prepared for three academic years. 4-2. Financial report is prepared for three academic years.		

Activities

1-1. Implement renovation/improvement of school buildings that are essential for teaching purposes.
1-2. Re-install an ice-making system (ice-maker, ice storage, generator and water tank).
1-3. Design and built fishing training boats.
1-4. Provide necessary teaching equipment/materials.

2-1. Review the organization of current training programmes and their implementation.
2-2. Conduct needs-surveys for each target group by using participatory approach.
2-3. Determine an adequate combination of training modules for each training programme.
2-4. Determine an adequate implementation mode of training for local fishers (e.g. selection of trainees, training venues and duration).
2-5. Develop teaching guidelines for each training module.
2-6. Prepare textbooks and teaching materials for each training module.

3-1. Identify specific competencies that teaching staff needs to improve through close consultation with the staff.
3-2. Conduct trainers' training for teaching staff on lecture modules (e.g. use of IT and other teaching aids).
3-3. Conduct trainers' training for teaching staff on practice modules (e.g. fishing practice and OBM maintenance).
3-4. Implement training programmes for each target group.
3-5. Monitor community activities of trained fishers.
3-6. Monitor and evaluate the performance of teaching staff.

4-1. Conduct meetings with supervising organizations (Ministry of Education, Ministry of Fisheries) regularly to inform of the progress of project implementation and consult school management/administration policy.
4-2. Prepare annual budget plan of the ENP, which include consideration of appropriate level of school fees for each target group.
4-3. Take necessary measures to improve administration and management system of the ENP after clarification of problems of current system.
4-4. Administer and manage the ENP in accordance with the annual budget plan.

Input

Comorian side

1) Assignment of counterpart(s) for each JICA expert
2) Provision of the project office(for JICA experts) and necessary facilities for training
3) Essential funding for training course implementation

Japanese side

1) JICA Experts
- Chief advisor/Fisheries training management (short-term)
- Training facility improvement (short-term)
- Participatory programme development/implementation (short-term)
- Subject specialists (short-term)
- Fishing techniques including DCP
- Marine mechanic/refrigeration engineering
- Fish preservation/processing

2) Provision of equipments

3) Counterpart training in Japan and/or third countries

4) Local cost

- Teaching staff of the ENP continue to work.
- There is sufficient number of applicants for the training.

Pre-condition

Political stability of the Union of Comoros is ensured.

Tentative Plan of Operation (P/O)

ANNEX II Tentative Plan of Operation (PO)

Project for Capacity Development of the National School of Fisheries

November 26, 2010.

	1st year (2011)				2nd year				3rd year				4th year	
	1Q	2Q	3Q	4Q	1Q	2Q	3Q	4Q	1Q	2Q	3Q	4Q	1Q	2Q
			1st term	2nd term			1st term	2nd term			1st term	2nd ter		
Output 1. Training facilities/equipment of the ENP are improved.														
1-1. Implement renovation/improvement of school buildings that is essential for teaching purposes.														
1-2. Re-install an ice-making system (ice-maker, ice storage, generator and water tank).														
1-3. Design and built fishing training boats.														
1-4. Provide necessary teaching equipment/materials.														
Output 2. Adequate training programmes for each target group (Prospective fishers and local fishers) are developed.														
2-1. Review the organization of current training programmes and their implementation.														
2-2. Conduct needs-surveys for each target group by using participatory approach.														
2-3. Determine an adequate combination of training modules for each training programme.														
2-4. Determine an adequate implementation mode of training for local fishers (e.g. selection of trainees, training venues and duration).														
2-5. Develop teaching guidelines for each training module.														
2-6. Prepare textbooks and teaching materials for each training module.														
Output 3. Teaching staff of the ENP acquires necessary skills and knowledge to conduct training programmes.														
3-1. Identify specific competencies that teaching staff needs to improve through close consultation with the staff.														
3-2. Conduct trainers' training for teaching staff on lecture modules (e.g. use of IT and other teaching aids).														
3-3. Conduct trainers' training for teaching staff on practice modules (e.g. fishing practice and OBM maintenance).														

ANNEX II Tentative Plan of Operation (PO)

	1st year (2011)				2nd year				3rd year				4th year	
	1Q	2Q	3Q	4Q	1Q	2Q	3Q	4Q	1Q	2Q	3Q	4Q	1Q	2Q
			1st term	2nd term			1st term	2nd term			1st term	2nd ter		
3-4. Implement training programmes for each target group.														
3-5. Monitor community activities of trained fishers.														
3-6. Monitor and evaluate the performance of teaching staff.														
Output 4. Administration and management system of the ENP is improved.														
4-1. Conduct meetings with supervising organizations (Ministry of Education, Ministry of Fisheries) regularly to inform of the progress of project implementation and consult school management/administration policy.														
4-2. Prepare annual budget plan of the ENP, which include consideration of appropriate level of school fees for each target group.														
4-3. Take necessary measures to improve administration and management system of the ENP after clarification of problems of current system.														
4-4. Administer and manage the ENP in accordance with the annual budget plan.														

PROCES-VERBAL DE REUNION
SUR
LA COOPERATION TECHNIQUE
POUR
LE PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DE
L'ECOLE NATIONALE DE PECHE
DANS
L'UNION DES COMORES
CONVENU ENTRE
LES AUTORITES COMPETENTES DE
L'UNION DES COMORES
ET
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

En considération du Projet de Renforcement de Capacités de l'Ecole Nationale de Pêche dans l'Union des Comores (ci-après se référant à "le Projet") basé sur le Procès-verbal de Discussions signé à Moroni le 4 Décembre 2010, le Bureau de JICA Madagascar a tenu des discussions avec le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération de l'Union des Comores.

Il en résulte que, les deux parties ont convenu sur les points afférents au Projet incluant le Cadre Logique Provisoire du Projet (ci-après se référant à "PDM"), et le Plan d'Opération Provisoire (ci-après se référant à "PO") comme documents joints ci-après. Le PDM et le PO sont sujets à des modifications en cas de besoin, dans le cadre du Procès-verbal de Discussions durant la période de mise en œuvre du Projet.

Rédigé à la fois en langue anglaise et française, chaque texte étant authentiquement égal. En cas de divergence d'interprétation, le texte Anglais devra prévaloir.

Moroni, Décembre, 2010

Mr. ASANO Atsushi
Premier Adjoint au Représentant Résident
Bureau de la JICA à Madagascar
Agence Japonaise de Coopération Internationale

Mr. Ahamada MOUSSA
Secrétaire Général Ministère de l'Education
Nationale de l'Union des Comores

Mr. SAID Mohamed Ali Said
Secrétaire Général de la Vice-présidence en
charge du Ministère de la Pêche
Union des Comores

DOCUMENTS JOINTS

1. CADRE LOGIQUE DU PROJET (PDM)

Le cadre du Projet est présenté en tant que PDM (ANNEXE-I) lequel spécifie les objectifs, les résultats et les activités. Il peut être également utilisé comme outil de suivi-évaluation des activités et des réalisations du Projet. Toutefois, le PDM peut être modifié en cas de besoin sur approbation du Comité Conjoint de Coordination dans le cadre du Procès-verbal de Discussions.

2. PLAN D'OPERATION PROVISOIRE (PO)

Le Plan d'Opération Provisoire (PO) est présenté en ANNEXE-II. Le PO peut être modifié en cas de besoin sur approbation du Comité Conjoint de Coordination dans le cadre du Procès-verbal de Discussions.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I Cadre Logique du Projet (PDM)

ANNEXE II Plan d'Opération Provisoire (PO)

ANNEXE I Cadre Logique du Projet (PDM)

Cadre Logique du Projet (PDM) ver.0

En date du 26 Novembre, 2010

Intitulé du Projet: Renforcement de Capacités de l'Ecole Nationale de Pêche

Zone cible: Toutes les zones de l'Union des Comores

Bénéficiaires directs: 330 personnel enseignant et stagiaires de l'ENP
(Environ 30 personnels enseignants de l'ENP, environ 120 élèves/stagiaires (20 futurs pêcheurs/année académique) et environ 180 stagiaires (60 pêcheurs locaux/année académique)

Agence de mise en œuvre: L'Ecole Nationale de Pêche (ENP) **Durée:** Trois ans et demi (3.5) ans

Résumé Narratif	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Moyens de Vérification	Hypothèses Importantes
Objectif Global 1. Les coopératives de pêche auxquelles appartiennent les pêcheurs formés font des activités de pêche, à travers une sécurité améliorée et une utilisation efficace des ressources côtières. 2. Le revenu des pêcheurs formés s'améliore.	• Le volume de poissons est réduit par le traitement amélioré des poissons captures/produits marins. • Le revenu des pêcheurs formés issu de la capture de pêche s'est accru.	• Rapport des coopératives et syndicats de pêche	
Objectif du Projet La capacité de l'Ecole Nationale de Pêche à fournir une formation appropriée en pêche est renforcée.	• Les programmes de formation utilisant les matériels didactiques et les manuels qui sont nouvellement développés par le Projet sont réalisés pour trois années académiques. • 80 élèves/stagiaires (futurs pêcheurs) terminent leur programme de deux ans et obtiennent l'attestation de capacité. • 180 stagiaires (pêcheurs locaux) achèvent leur programme de courte durée et obtiennent l'attestation de formation.	• Rapports administratifs de l'ENP • Rapports du Projet	• Les pêcheurs locaux continuent à travailler pour la pêche après l'achèvement du programme. • Les futurs pêcheurs stagiaires deviennent des pêcheurs après la réalisation du programme. • Le prix et la quantité de poissons captures/produits marins ne baissent pas de façon drastique.
Résultats 1. Les infrastructures/équipements de formation de l'ENP sont améliorés 2. Les programmes de formation adéquats pour chaque groupe cible (futurs pêcheurs et pêcheurs locaux) sont développés.	1-1. le système de fabrication de glace devient opérationnel et utilisé en formation, et la glace produite est vendue aux pêcheurs (les indicateurs sont à décider durant six mois après la mise en œuvre du Projet) 1-2. Les bateaux de formation sont utilisés dans les pratiques de pêche en mer, conformément aux programmes de formation. 2-1. Un programme de formation pour les futurs pêcheurs et plus d'un programme de formation de courte durée pour les pêcheurs locaux sont développés.	• Rapport d'achèvement de rénovation • Rapport de livraison issu de l'armateur et journaux de bord • Rapport de livraison issu des fournisseurs • Rapports administratifs de l'ENP • Directives compilées • Manuels et supports	Aucun

ANNEXE I Cadre Logique du Projet (PDM)

3. Le personnel enseignant de l'ENP acquiert les compétences et les connaissances nécessaires en vue de conduire des programmes de formation. 4. La gestion et l'administration de l'ENP est renforcée.	2-2. Plus de 10 manuels et de supports didactiques sont préparés pour chaque module de formation. 3-1. la formation des formateurs pour le personnel enseignant est organisée XX fois, et la note moyenne des tests de compréhension dépasse la note de YY 3-2. Plus de 60% du personnel enseignant sont évalués comme étant « suffisamment qualifiés à réaliser la formation appropriée par eux-mêmes » à travers un suivi-évaluation de leur performance. 4-1. Le planning scolaire de l'administration incluant le plan du budget annuel est préparé pour les trois années académiques. 4-2. le rapport financier est préparé pour trois années académiques.	didactiques utilisés •Questionnaires d'évaluation remplis à la fin de chaque cours de formation.	

Activités	Apport		
	Partie Comorienne	Partie Japonaise	
1-1. Mettre en œuvre une rénovation/amélioration des bâtiments de l'école, indispensable pour des objectifs d'enseignement. 1-2. Réinstaller un système de fabrication de glace (machine à glace, chambre froide, groupe électrogène et réservoir d'eau). 1-3. Concevoir et construire des bateaux de formation. 1-4. Fournir des équipements/matériels d'enseignement. 2-1. Réviser l'organisation des programmes de formation et les mettre en œuvre. 2-2. Mener des enquêtes sur les besoins de chaque groupe cible à travers une approche participative. 2-3. Déterminer une combinaison adéquate des modules de formation pour chaque programme de formation. 2-4. Déterminer une mise en œuvre adéquate de méthode de formation pour les pêcheurs locaux (ex. sélection des stagiaires, lieux et durée de formation). 2-5. Développer des directives d'enseignement pour chaque module de formation. 2-6. Préparer des manuels et matériels didactiques pour chaque module de formation. 3-1. Identifier les compétences spécifiques que le personnel enseignant a besoin d'améliorer à travers une consultation étroite avec le personnel. 3-2. Conduire une formation de formateurs pour le personnel enseignant sur les modules de cours (ex. utilisation de IT et autres supports didactiques). 3-3. Conduire une formation de formateurs pour le personnel enseignant sur les modules de pratique (ex. pratique de pêche et entretien de moteur hors-bord). 3-4. Mettre en œuvre des programmes de formation pour chaque groupe cible.	1) Affectation d'homologue(s) pour chaque expert de JICA 2) Fourniture de bureau du projet (pour les experts de JICA) et les installations nécessaires pour la formation 3) Financement indispensable pour la mise en œuvre des cours de formation	1) Experts de JICA ・Conseiller Principal/Gestion de formation en pêche (court-terme) ・Amélioration d'infrastructure de formation (court-terme) ・Développement/mise en œuvre de programme participatif (court-terme) ・Spécialistes par discipline (court-terme) - Technique de pêche incluant le DCP - Mécanique marine/ingénierie du froid - Conservation/transformation du poisson 2) Fourniture d'équipements	•Le personnel enseignant de l'ENP continue à travailler. •Il y a un nombre suffisant de candidatures à la formation.

ANNEXE I Cadre Logique du Projet (PDM)

3-5. Encadrer les activités communautaires des pêcheurs formés. 3-6. Faire le suivi et l'évaluation de la performance du personnel enseignant. 4-1Conduire des réunions régulières avec les institutions de supervision (Ministère de l'Education, Ministère de la Pêche) afin d'informer sur l'avancement de la mise en oeuvre du projet et de consulter la politique d'administration et de gestion 4-2. Préparer le plan de budget annuel de l'ENP, incluant la consultation du taux approprié des frais de scolarité pour chaque groupe cible (futurs pêcheurs et pêcheurs locaux). 4-3. Mettre en œuvre les activités en vue d'améliorer le système de gestion et d'administration de l'ENP après clarification des problèmes du système actuel . 4-4. Administrer et gérer l'ENP conformément au plan du budget annuel	3) Formation d'homologue au Japon et/ou dans des pays tiers 4) Coût local	**Pré-condition** La stabilité politique de l'Union des Comores est assurée.

ANNEXE II Plan d'Opération Provisoire (P/O)
Projet de Renforcement de Capacités de l'Ecole Nationale de Pêche

22 Novembre 2010.

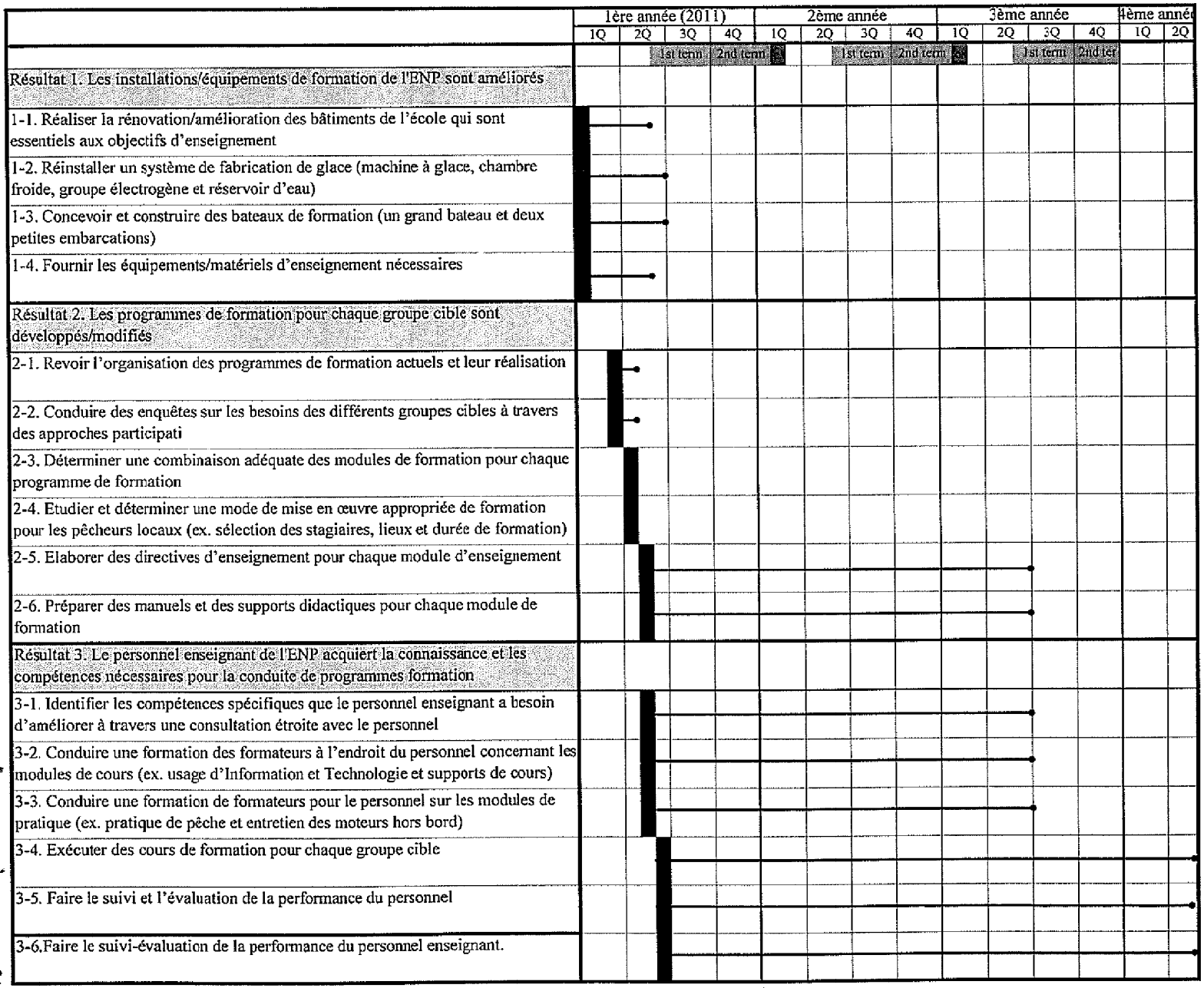

Résultat 4: Le système de gestion et d'administration de l'ENP est améliorée.
4-1. Conduire des réunions régulières avec les institutions de supervision (Ministère de l'Education, Ministère de la Pêche) afin d'informer sur l'avancement de la mise en oeuvre du projet et de consulter la politique d'administration et de
4-2. Préparer le plan de budget annuel de l'ENP, incluant la consultation du taux approprié des frais de scolarité pour chaque groupe cible (futurs pêcheurs et pêcheurs locaux)
4-3. Mettre en œuvre les activités en vue d'améliorer le système de gestion et d'administration de l'ENP après clarification des problèmes du système actuel..
4-4. Administrer et gérer l'ENP conformément au plan du budget annuel